



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

## Sommaire :

1. Rappel des évènements marquants de l'exercice 2025
2. La section de fonctionnement
3. La section d'investissement
4. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Dans le cadre de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe et de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Pour cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer des opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **1. Rappel des évènements marquants de l'exercice 2025**

Le Budget primitif 2025 a été voté le 3 avril 2025 par le Conseil municipal.

Durant l'année 2025, les travaux d'études pour l'aménagement de la rue du Bourg, entre le rond-point de Ti Mean et l'église, se sont poursuivis.

Section	Dépenses		Recettes	
	Inscrites	Réalisées	Inscrites	Réalisées
<b>Fonctionnement</b>	2 235 861,56 €	2 020 699,00 €	2 235 861,56 €	2 290 728,89 €
<b>Investissement</b>	2 071 112,98 €	470 623,00 €	2 071 112,98 €	760 685,32 €

## 2. La section de fonctionnement

### a. Généralités

Le Budget primitif 2026 a été voté le 28 avril 2026.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires des agents communaux représentent 45,85 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 2 231 682,13 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centre de loisirs, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 2 231 682,13 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

En 2026, le virement à la section d'investissement est de 104 470,13 €.

### b. Les principales dépenses et recettes de la section

Chapitre	Libellé	Dépenses €	Recettes €
011	Charges à caractère général	738 280,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	933 600,00	
013	Atténuation de charges		5 000,00
014	Atténuation de produits	84 861,00	
023	Virement à la section d'investissement	104 470,13	

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 000,00	29 021,50
65	Autres charges de gestion courante	188 271,00	
66	Charges financières	51 000,00	
67	Charges exceptionnelles	100,00	
68	Dotations aux amortissements et provisions	50 10000	
70	Produits des services, du domaine et ventes		119 000,00
73	Impôts et taxes		125 000,00
731	Fiscalité locale		1 503 000,00
74	Dotations et participations		403 516,00
75	Autres produits de gestion courante		42 116,63
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		5 000,00
78	Reprise sur provisions		28,00
	<b>Total</b>	<b>2 231 682,13</b>	<b>2 231 682,13</b>

### c. La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 sont :

Taxe foncière sur le bâti (TFB)	33,41 %
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	47,98 %
Taxe d'habitation	20,88 %
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	60% de 20,88%

Le montant total prévisionnel 2026 au titre de la fiscalité directe locale est de 1 287 448 €.

### d. Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 345 972 € soit pas de changement par rapport à 2025 (345 971 €).

## 3. La section d'investissement

### a. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études ou de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : 2 types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

**b. Les principales dépenses et recettes de la section**

Chapitre	Libellé	Reste à réaliser €	Dépenses €	Reste à réaliser €	Recettes €
001	Solde d'exécution				417 678,11
020	Dépenses imprévues				
021	Virement de la section de fonctionnement				104 470,13
040	Opérations d'ordre entre sections		29 021,50		81 000,00
041	Opérations patrimoniales				
10	Dotations, fonds divers et réserves				23 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				270 029,89
13	Subventions d'investissement			83 600,00	6 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		150 000,00		
20	Immobilisations incorporelles	3 096,00	11 904,00		
204	Subventions d'équipement versées	20 130,00	35 000,00		
21	Immobilisations corporelles	144 633,40	253 809,23		
23	Immobilisations en cours	23 184,00	315 000,00		
	<b>Total</b>	<b>191 043,40</b>	<b>794 734,73</b>	<b>83 600,00</b>	<b>902 178,13</b>
		<b>985 778,13</b>		<b>985 778,13</b>	

**c. Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :**

Frais d'études (Pôle Santé...)	: 10 904 €
Achat de terrains	: 157 500 €
Aménagements bâtiments publics	: 25 000 €
Réseaux de voirie	: 60 000 €
Installation de voirie	: 35 000 €
Salles de sports	: 20 000 €
Toilettes Korn ar Gazel	: 25 000 €
Boulodrome	: 300 000 €

#### 4. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

##### a. Recettes et dépenses de fonctionnement

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

Dépenses :	Crédits reportés 2025	0 €
	Nouveaux crédits	2 231 682,13 €
	<b>Total</b>	<b>2 231 682,13 €</b>
Recettes :	Crédits reportés 2025	0 €
	Nouveaux crédits	2 231 682,13 €
	<b>Total</b>	<b>2 231 682,13 €</b>

##### b. Recettes et dépenses d'investissement

Les recettes et dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

Dépenses :	Crédits reportés 2025	0 €
	Nouveaux crédits	985 778,13 €
	<b>Total</b>	<b>985 778,13 €</b>
Recettes :	Crédits reportés 2025	417 678,11 €
	Nouveaux crédits	568 100,02 €
	<b>Total</b>	<b>985 778,13 €</b>

##### c. Principaux ratios (population totale au 01/01/2026 = 2 145 habitants)

Dépenses réelles de fonctionnement / population	:	953,94 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	:	1 026,88 €
Dépenses d'équipement brut / population	:	359,73 €
Dotation globale de fonctionnement / population	:	161,29 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	:	45,63 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	:	99,70 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	:	0,35 €
Produits des impositions directes / population	:	698,37 €

##### d. Etat de la dette

Annuité 2026 en capital	:	150 000,00 €
Annuité 2026 en intérêts	:	50 795,61 €
Capital restant dû	:	2 150 000,00 €

Le Maire,

Pierre-Yves ROUDAUT



Mairie de SAINT-PABU - Ti Ker Sant Pabu  
49 rue du Bourg - 29830 SAINT-PABU  
Tél : 02.98.89.82.76 - Fax : 02.98.89.78.10

Courriel : [mairie@saint-pabu.bzh](mailto:mairie@saint-pabu.bzh) - Site internet : [www.saint-pabu.bzh](http://www.saint-pabu.bzh)